

Présents : Mme MATILLAT adjointe au maire, Elodie SAINT ANDRE coordinatrice périscolaire, Mme Giranton DDEN

Représentants des parents d'élèves : Mme BOULAT Sandrine, Mme PIQUERES Laëtitia, Mme UBERNATI-HYPOLITE Elodie, M BRAILLON Alexandre, Mme CHAPILLON Delphine (2 voix car procuration donnée par Mme BERNARD), Mme Elodie SANCHEZ et Mme ROJAT Audrey

Enseignants : Thibaut SACCHETTO, Solenne REGNIER, Aline QUERIN, Bénédicte HERVOUËT, Christine PIERRON, Delphine BILLET, Alexandrine TURC, Corinne MIGNON, Julie COLLET et Charlotte MOULAGER

Les personnes excusées : M CAROFF Inspecteur de l'Education Nationale, les membres du RASED

ORDRE du JOUR

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Point sur la rentrée-calendrier scolaire</p> <p>2. règlement et sécurité</p> <p>3. Projet d'école</p> | <p>4. Actions pédagogiques</p> <p>5. Liaison MAIRIE- travaux ancien bâtiment</p> <p>6. Questions des parents</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- 1.1 **POINT sur la rentrée** Mme Regnier remercie les représentants des parents d'élèves et souhaite la bienvenue à ceux qui découvrent la fonction. Rôle du conseil d'école défini par le décret n°2013-983 du 4 novembre 2013.
Présentation, tour de table pour les personnes assistant pour la première fois à un conseil d'école à Chamagnieu.
- 1.2 **EFFECTIFS** 201 élèves actuellement : 28PS, 23 MS, 28 GS, 26CP, 32 CE1, 20 CE2, 22 CM1, 22CM2 avec beaucoup de mouvement depuis la rentrée.
Nous devons faire remonter des prévisions pour la prochaine rentrée avant le 19 novembre, merci de nous signaler tout éventuel changement dès que possible et de demander aux parents dont les enfants sont nés en 2017 de se faire connaître auprès de la mairie ou de l'école pour ajuster les prévisions.
- 1.3 **CALENDRIER SCOLAIRE** Pont de l'Ascension le jeudi 21 mai 2020.
La semaine de l'Ascension, il y aura donc classe le LUNDI et le MARDI.
- 2 **REGLEMENT et SECURITE**
- Mme Regnier précise que le règlement intérieur établi doit être conforme à la circulaire du 09/07/14 et au règlement départemental. **Il doit aussi prendre en compte la scolarisation obligatoire dès 3 ans, loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art.11.**
Pour les demandes de dérogation concernant les enfants de PS qui n'assistent pas aux activités de l'après-midi : Si aucune réponse n'a été donnée par l'IEN dans les 15 jours suivant la demande, celle-ci est automatiquement acceptée.
Les parents représentants des parents d'élèves expriment leur incompréhension face à cette loi qui leur refuse le droit d'adapter la scolarité au rythme de leur enfant lors de sa première année à l'école.
- Autre point soulevé pour modification du règlement intérieur : il faudrait rajouter un article expliquant que les **RDV médicaux doivent se prendre hors temps scolaire** en corrélation avec le courrier donné par Mme Regnier pour les sorties régulières. Ces sorties ne sont plus autorisées sauf en cas de PAP ou PPS.
Ce point pose également problème aux parents d'élèves, soulève leur incompréhension.
- Nous avons complété notre règlement intérieur par rapport à ces documents.
- VOTE** : le règlement est accepté par 11 voix, abstention : 9 voix, refusé par 1 voix.
Le règlement est accepté.
- Le montant moyen des cotisations reçues pour la coopérative scolaire cette année est de 9.76 euros par élève. Cette somme permettra de financer, en partie, des sorties, l'achat de matériel pédagogique ou l'intervention de personnel extérieur rémunéré. Le Sou des écoles participe également à ces dépenses à hauteur de 4000 euros soit 19,70 € par élève.
- L'équipe enseignante remercie vivement le Sou des écoles et les participants aux différentes manifestations.**

2.1	<p><u>Vote par correspondance</u> : Il sera possible l'an prochain d'étendre le vote par correspondance concernant les élections de parents représentants d'élèves. Cela implique qu'il n'y aurait plus du tout de bureau de vote. POUR : 21 voix CONTRE : 0 voix L'extension du vote par correspondance est acceptée à l'unanimité.</p>
2.2	<p><u>PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs)</u> Comme expliqué sur la note distribuée à chaque rentrée ainsi qu'en réunion de classe, en cas de risque majeur (tempête, accident polluant, intrusion) le PPMS prévoit de mettre tous les enfants en sûreté en attendant les secours. Conformément à l'instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires du 12 avril 2017, deux PPMS ont été rédigés pour différencier les réactions en fonction du risque : un PPMS "Risques majeurs" et un PPMS "Attentat - Intrusion". Ces 2 PPMS, ainsi que le plan des locaux sont consultables, sur un logiciel spécialisé par les autorités compétentes et/ou les forces de l'ordre en cas de nécessité.</p> <p>Il est <u>IMPERATIF</u>, dans ce cas, de bien respecter toutes les consignes de sécurité <u>et il est demandé aux parents de ne pas venir chercher leurs enfants à l'école ni de téléphoner</u> tant qu'ils n'y ont pas été autorisés par les autorités ou les enseignants afin de ne pas gêner les secours. Les parents sont invités à consulter le guide des parents d'élèves : http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf Il est mis à jour chaque année et validé par 3 exercices annuels obligatoires.</p>
2.3	<p><u>sécurité incendie</u> L'exercice d'évacuation du 30 septembre 2019 s'est très bien déroulé. L'évacuation totale a été effectuée en 4 minutes 30. Le portail d'évacuation, réparé récemment s'est ouvert facilement mais nous avons eu du mal à le refermer.</p> <p><u>Un exercice de confinement</u> a également été réalisé le 7 octobre 2019. Mme Regnier a félicité les élèves, notamment ceux de petite section, qu'elle n'a ni vus, ni entendus. La classe 5 reste très visible de la cour par le hublot malgré le film opacifiant. Les élèves de CM moins nombreux cette année ont pu se cacher dans le couloir devant la bibliothèque et fermer la porte anti panique, ils étaient dissimulés ; contrairement aux exercices des années précédentes.</p>
2.4	<p><u>PPI : Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire du Bugey</u> Notre commune est désormais incluse dans l'aire du PPI de la centrale nucléaire du Bugey dont le rayon a récemment été étendu. Nous avons reçu un bon pour aller chercher des comprimés d'iode en pharmacie. Les comprimés ont été récupérés.</p>
3	<p><u>PROJET D'ECOLE</u> Nous rappelons les axes de notre projet d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun -l'éducation culturelle, artistique sportive et humaniste - la réponse à la difficulté scolaire et/ou aux besoins particuliers - les relations école-famille <p>Evaluations Oura CP élaborées par le laboratoire de recherche « cognisciences » seront utilisées cette année encore sur l'école à 4 moments de l'année : en début d'année pour détecter les difficultés, en septembre, décembre, en mars et en juin. Passation individuelle. Ces évaluations permettent de détecter d'éventuelles difficultés et guident la prise en charge de ces difficultés. Elles ne sont plus obligatoires mais Mme Regnier les trouve très utiles et les a donc fait passer celles de septembre aux élèves de CP.</p> <p>Les parents expriment le souhait d'un retour sur les tests Oura. Ils ont apprécié le petit point sur le travail et le comportement de fin de période 1 mis dans le cahier du jour juste avant les vacances.</p> <p>Evaluations repères en CP et CE1 : les parents ont reçu une notification des résultats de leurs enfants en mathématiques et en français. Ce document est à rapporter à l'école afin d'être rangé dans le dossier scolaire de chaque élève.</p>

